

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2018

L'An deux mille dix-huit, le 21 Mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Éric MELLET.

PRESENTS : M. MELLET, M. BANCILHON, M. DENUX,
Mme MERONO, Mme SORIANO, Mme ALLEAU, Mme ERARD
M. KHADRI, M. RICHOUPICYK, M. SAILLY, M. TENA.

Concernant le secrétariat de séance, M. le Maire propose Mme M. Claire SORIANO qui accepte et soumet au vote.

Adopté à l'unanimité

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme M. Claire SORIANO

1. Approbation Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 Janvier 2018

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 Janvier 2018.

Pour : 11

2. Tableau des emplois communaux au 1^{er} Février 2018

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'approuver le tableau des effectifs communaux comme les années précédentes. Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le tableau des effectifs communaux.

Pour : 11

3. Octroi logement de fonction - DGS

M. le Maire rappelle aux membres qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement par la collectivité en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois.

Il propose d'attribuer le logement de fonction à Mme Brigitte GRIGNON, Directrice Générale des Services depuis le 1^{er} Février 2018.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour 11

4. Régime indemnitaire (RIFSEEP) Agents Communaux – Modifications

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°4/2018 du 17 Janvier 2018 adoptant le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel à compter du 1^{er} Octobre 2017.

M. le Maire nous fait part d'un courrier émanant de la Sous-préfecture de Narbonne, Service Contrôle Légalité, nous faisant part d'irrégularité. Il convient donc de reprendre une nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour 11

5. Gestion des milieux aquatiques et Prévention des Inondations – (GEMAPI) – Approbation rapport de la CLECT

M. le Maire présente à l'assemblée le rapport élaboré par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du Grand Narbonne, transmis à la commune par la Présidente du CLECT en date du 16 Janvier 2018, retraçant le montant des charges transférées relatives à la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ».

Il rappelle que ce document doit être approuvé par la commune afin que le Conseil Communautaire du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération puisse se prononcer. A défaut, le coût net des charges transférées sera constaté par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour : 11

6. Raccordement ZAC Pôle Santé – Réseau téléphonique – Convention servitude de passage en terrains privés à intervenir avec le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération-ALENIS

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération envisage des travaux d'extension de réseaux de télécommunications afin de permettre le raccordement de la future ZAC de Montredon des Corbières – Pôle Santé. Ce projet engendre la pose d'une artère souterraine de télécommunications sur des parcelles privées communales.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Lieu-dit Las Cauqueillères, section cadastrale B421, terrain nu, 1 900 m²
section cadastrale B423, terrain nu, 2 600 m²
section cadastrale B416, terrain nu, 2 520 m²
section cadastrale B417, terrain nu, 1 900 m²
section cadastrale B732, terrain nu, 2 149 m²
section cadastrale B384, terrain nu, 4 050 m²

Afin de permettre ces travaux, la commune doit signer une convention de servitude à intervenir avec le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération afin de leur accorder un droit d'occupation pour la pose d'un réseau de télécommunications sur les parcelles ci-dessus désignées, ainsi qu'un droit ultérieur d'entretien.

Cette servitude donnera lieu à une indemnité unique à déterminer avec le Grand Narbonne.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour : 11

7. DUP système Captages Eau Ville de Narbonne- Enquête publique - Puits de Moussoulens et Forage Ratier – Avis commune

M. le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique se déroule du 22 Février 2018 au 3 Avril 2018 sur les communes de Narbonne, Montredon des Corbières, Moussan, Sallèles d'Aude et Cuxac d'Aude, relative au projet de régularisation administrative des captages de la ville de Narbonne « forage Ratier » et « Puits de Moussoulens ».

M. Claude CRIADO, Commissaire enquêteur a été désigné par le Tribunal Administratif par décision du 25 mai 2017. Il tiendra une permanence sur la commune le 28 Mars 2018 de 9h00 à 12h00.

La commune est appelée à donner son avis sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et précise que cet avis sera pris en considération au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre de l'enquête.

Le Conseil Municipal donne un **AVIS FAVORABLE** sur cette demande d'autorisation.

Pour : 11

8. Prescription Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire rappelle que le territoire communal est doté d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 Mars 2004 et ayant fait l'objet de plusieurs procédures d'adaptation. En application de l'article L.153-27 du code de l'urbanisme, la collectivité a fait réaliser le bilan du PLU afin de pouvoir identifier précisément les potentialités encore existantes au sein de la trame urbaine existante et d'orienter ainsi les futures parties d'aménagement.

Au regard des résultats, il apparaît que le seul comblement des potentialités existantes au sein de la trame urbaine actuelle ne permettra pas de répondre favorablement à l'évolution démographique attendue sur les quinze prochaines années.

A ce titre, il propose à l'assemblée de procéder à la révision générale du PLU actuellement en vigueur.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour : 10

Abstention : 1

9. Réforme des rythmes scolaires – Rentrée scolaire 2018/2019 - Semaine 4 jours

M. le Maire rappelle aux membres le décret 2017-1108 du 27 Juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques.

Ce décret permet au Directeur Académique des services de l'Education Nationale, sur proposition conjointe de la commune, d'autoriser ces adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Vu l'avis favorable du Conseil d'Ecole en date du 8 Février 2018, sollicitant une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours, pour la rentrée scolaire 2018/2019,

Pour cette raison, il convient d'harmoniser les horaires de l'école de la commune et de revenir à la semaine de 4 jours d'enseignement dès la rentrée scolaire de Septembre 2018/2019.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour : 11

10. Aménagement Voirie Entrée Ville Sud – Demande de subvention Le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement de voirie de l'entrée Ville Sud de la commune, les travaux s'élevant à la somme de 601 895.00 Euros HT, il propose de solliciter le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération pour l'obtention d'une aide financière.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour : 11

11. Mise en œuvre de la dématérialisation des documents soumis au contrôle de légalité et contrôle budgétaire ACTE et AB

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les actes des collectivités (délibérations, décisions, arrêtés, budgets, ...) qui sont transmissibles au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire sont exécutoires dès leur publication et leur transmission au représentant de l'Etat. Aujourd'hui, cette transmission est réalisée par envoi postal/dépôt.

En Sous-préfecture de Narbonne, l'article 139 de la loi du 13 Août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit que ces actes peuvent être transmis par voie électronique au représentant de l'Etat.

La dématérialisation permet notamment de réduire le délai de réception de l'accusé réception, puisque celui-ci est édité quelques minutes après l'envoi.

M. le Maire propose donc à l'assemblée municipale d'engager la commune dans le dispositif de télétransmission des actes au représentant de l'Etat

Le Conseil Municipal **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour : 11

12. Détermination durée d'amortissement « biens matériels – Comptabilité M14

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les dispositions concernant la comptabilité M14 permettent l'amortissement des biens matériel depuis 1996.

Il propose à l'assemblée d'adopter ce principe et d'en fixer la durée d'amortissement.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour : 11

Divers : M. le Maire expose à l'assemblée le débat d'orientation budgétaire 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10

**La Secrétaire de Séance,
M. Claire SORIANO**

Handwritten signature of Claire Soriano in black ink, featuring a large, sweeping initial 'C' and 'S'.

**Le Maire,
Éric MELLET**

Handwritten signature of Eric Mellet in black ink, featuring a large, sweeping initial 'E' and 'M'.